



# Questions ?

## REVENDICATIONS D.P

### QUESTIONS AVRIL 2015

# Réponses !

1. PTC : Suite à la question 7 du mois de mars 2015: Où en est l'analyse pour la G3.1, par le service Méthodes, de l'impact du contrôle des cadres à 100% pour le modèle PQ25 ?  
Peux-t-on expliquer comment l'on arrive à trouver le concédé nécessaire à la réalisation de cette action supplémentaire sur la ligne G3.3 ?

**Réponse de la Direction :** Pour G3.1, le service Méthodes a été relancé pour avoir la mise à jour officielle de la présentation (idem que G3.3). Pour le modèle PQ25 et le contrôle des cadres à 100%, la première analyse du service Méthodes montre qu'il y a assez de concédé.
2. PTC : Suite à la question 8 du mois de mars 2015: La CFTC demande à ce qu'une dotation de vestes visibles la nuit soit faite dans les plus brefs délais. Il s'agit d'un problème de sécurité ! Les ravitailleurs n'ayant pas de feu de position sur leur gerbeur ne sont pas visibles par les autres engins lorsqu'ils doivent circuler à l'extérieur durant la nuit.

**Réponse de la Direction :** A défaut d'obtenir le consensus sur le modèle de gilet coupe-vent réfléchissant proposé au niveau de l'usine, pour avancer sur ce sujet, M. Desorthes propose de mettre à disposition des ravitailleurs de son secteur des gilets jaunes à 100%.
3. PTC : Les batteries du gerbeur autoporté ne tiennent plus la charge, plusieurs changements sont nécessaires durant l'équipe. La CFTC demande à ce que ces batteries soient remplacées par des neuves.

**Réponse de la Direction :** Le secteur est doté d'un nouveau gerbeur donc les batteries sont neuves.
4. PTC : Quand les ravitailleurs recevront-ils chacun leur propre clé pour le gerbeur autoporté ?

**Réponse de la Direction :** Les clés seront remises dans une quinzaine de jours.
5. CDC/PTC : M. Desorthes aurait dit qu'il faut préserver les jeunes intérimaires, afin qu'ils puissent travailler longtemps, en leurs donnant des postes allégés. Pendant ce temps, les personnes ayant déjà des soucis de santé occupent les postes les plus durs.  
Est-ce la nouvelle politique de la Direction pour réduire les maladies professionnelles ?

**Réponse de la Direction :** La gestion préventive et curative des maladies professionnelles doit se faire au bénéfice de l'ensemble du personnel qu'il soit embauché ou intérimaire, et quel que soit son âge. L'ensemble du personnel PTC tourne sur l'ensemble des postes afin que les optimisations de postes et de produits de dernière génération bénéficient à l'ensemble du personnel toutes catégories confondues.
6. CDC/PTC : Manque de politesse récurrent de la part de M. Desorthes, qui dit bonjour aux salariés de son service au gré de ses humeurs.

**Réponse de la Direction :** Ce n'est pas un problème d'humeur mais de temps. M. Desorthes le regrette mais il ne peut pas aller saluer 80 personnes chaque jour.
7. Maintenance : Comment se fait-il que la prime d'astreinte du week-end annoncée à 180 € passe à 90 € sous prétexte que l'astreinte ne dure que 2x 12h ? La CFTC demande à ce que le montant initialement annoncé soit maintenu.

**Réponse de la Direction :** Les personnes qui ne font que 2X12 heures d'astreinte le week-end ne peuvent pas prétendre percevoir le même montant que pour une astreinte de 2X24 heures. L'information erronée qui avait été transmise en février 2015 a été corrigée auprès des trois personnes concernées dès début mars 2015.



# REVENDICATIONS D.P

8. Outillages: Des vêtements spécifiques devaient être commandés suite à la mauvaise qualité des vêtements de travail, qui prennent feu lors d'opérations de meulage. Quand et sous quelles conditions seront remplacés les anciens vêtements non conformes ?

**Réponse de la Direction :** Le personnel amené à souder, meuler pourra être doté d'un sweat Kariban à la place du sweat traditionnel lors de la commande annuelle de vêtements de travail.

9. Formations : Contrairement à ce qui nous avait été annoncé lors de la réunion du mois de mars, aucun Fenwick et aucun endroit n'est mis à disposition du formateur pour réaliser la pratique lors des sessions de recyclage cariste ! Il en va de même pour les recyclages pontier ! C'est aux salariés en formation de se débrouiller pour trouver un endroit et un engin !

**Réponse de la Direction :** Il n'y a aucun problème connu en matière de disponibilité d'engin ou de lieu pour procéder aux formations. Par conséquent, si des dysfonctionnements devaient avoir lieu, merci de remonter l'information de façon factuelle au service DRH en mentionnant les dates et la formation concernée.

Pour les caristes, les formations se déroulent usuellement au Hall 2 et c'est le fenwick de réserve qui stationne au garage qui est utilisé. A l'avenir, le fenwick de réserve sera placé au lieu de briefing logistique interne du Hall 2 lors des sessions de formation.

Pour les pontiers, les chefs de service des secteurs concernés sont informés des sessions de formation et s'organisent pour libérer l'installation quand c'est nécessaire. Il n'y a pas d'autres solutions. La formation pratique des pontiers doit se faire sur les installations et la production ne peut pas être arrêtée.

10. Général : À partir de quelle date sera effectuée la commande des vêtements de travail pour le personnel ?

**Réponse de la Direction :** La commande des vêtements de travail va être effectuée d'ici quelques semaines pour réception courant septembre 2015.

11. Général : Le carrelage des douches vestiaires Dames 1 et 2 est vétuste et donne l'impression d'être sale. La CFTC demande un rafraîchissement de ces douches.

**Réponse de la Direction :** Des consultations sont actuellement en cours.

12. Général : Pour quelle raison refuse-t-on la formation SST à certaines personnes qui sont volontaires, alors qu'elle est imposée à d'autres qui ne la souhaite pas ?

**Réponse de la Direction :** La Direction dit ne pas imposer les formations SST. Elles ont pu être proposées aux managers mais en aucun cas être imposées.

Le taux de SST est à ce jour sur l'ensemble du site supérieur à 18% des effectifs alors que la recommandation CRAM est de 10%. Le service médical, en concertation avec le STG, vérifie - chaque année - la nécessité ou non de procéder à de nouvelles formations initiales SST afin de garantir une bonne présence effective dans chaque secteur et dans chaque équipe. Il n'y a pas eu de formation initiale depuis deux ans mais une session est planifiée en juin 2015, notamment pour du personnel de nuit. Le service médical s'est toujours appuyé prioritairement sur du personnel volontaire.

## Cas particuliers